

**Dépenses**

Coûts des médicaments et services pharmaceutiques fournis aux :

personnes de 65 ans ou plus	1 789 207
prestataires d'une aide financière de dernier recours adhérents	672 333
	618 119
Frais d'administration	56 800
<b>Total</b>	<b>3 136 459</b>

50588

Gouvernement du Québec

**Décret 854-2008, 3 septembre 2008**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tiendra à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 9 septembre 2008

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique (CMPAA) le 9 septembre 2008, à Fredericton, Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE monsieur Yvan Savoie, sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique qui se tiendra à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 9 septembre 2008 ;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

— monsieur Michel Gélinas, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

50589

Gouvernement du Québec

**Décret 855-2008, 3 septembre 2008**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture qui se tiendra à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 10 septembre 2008

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) le 10 septembre 2008, à Fredericton (Nouveau-Brunswick) ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE monsieur Yvan Savoie, sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture qui se tiendra à Fredericton (Nouveau-Brunswick), le 10 septembre 2008 ;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;